



Consumer and
Corporate Affairs Canada

Legal Metrology

Consommation
et Corporations Canada

Métrieologie légle

APPROVAL No. - N° D'APPROBATION
S.WA-2157

JUL 20 1988

NOTICE OF APPROVAL

AVIS D'APPROBATION

Issued by statutory authority of the
Minister of Consumer and Corporate
Affairs under application by:

Accordée en vertu du pouvoir statutaire
du Ministre de Consommation et Corpor-
ations à la demande de:

Liquid Transfer Systems
6660 Ordan Drive
Mississauga, Ontario
L5T 1J7

for the following device(s):

pour (les)l'appareil(s) suivant(s):

DEVICE TYPE /
TYPE D'APPAREIL:

MANUFACTURER /
FABRICANT:

Electronic Computing Type Gasoline-
Diesel Dispensers/Distributeurs
d'essence et de diesel électronique de
type calculateur.

Liquid Transfer Systems
Mississauga, Ontario

MODEL DESIGNATIONS /
DÉSIGNATIONS DU(DES) MODÈLE(S):

RATING-CAPACITY-RANGE(S) /
CLASSEMENT-CAPACITÉ-ÉTENDUE(S):

Série Sierra S20 Series
AND/et
Série S70 Series

3-45 LPM (L/min)

NOTE: This approval applies only to
devices, the design, composition,
construction and performance of which
are, in every material respect,
identical to that described in the
information submitted; and are typified
by the sample(s) submitted by the
applicant for evaluation for approval
in accordance with sections 14 and 15
of the Weights and Measures Regula-
tions. The following is a summary of
principal features only.

REMARQUE: La présente approbation ne
vise que (les)l'appareil(s) dont la
conception, la composition, la
construction et le rendement sont
identiques, en tout point, à celui
(ceux) qui est(sont) décrit(s) dans la
documentation reçue et pour lequel
(lesquels) des échantillons représenta-
tifs ont été fournis par le requérant
aux fins d'évaluation, conformément aux
articles 14 et 15 du Règlement sur les
poids et mesures. Ce qui suit est une
brève description de leurs principales
caractéristiques.

SUMMARY DESCRIPTION:

The Sierra S20 series and S70 series are dispensers for retail and wholesale trade of gasoline and diesel fuels.

The model designations for these dispensers are identified by either a S20 or S70 prefix followed by 7 alphanumeric characters.

- The first character following the prefix denotes the number of products delivered by the dispenser, 1 to 4.
- The second character denotes the number of hoses per dispenser, 1 to 8.
- The third character denotes the type of pump utilized by the dispenser, either S for self-contained, or R for remote submersible pump.
- The fourth character denotes the fractional rated horsepower of the pumps contained in the dispenser.
- The fifth character denotes whether or not the dispenser has automatic temperature compensation (ATC). "A" represents ATC and "N" represents no ATC.
- The sixth character denotes a cash and credit display. A "0" represents no cash and credit display and a "1" represents having a cash and credit display.

DESCRIPTION SOMMAIRE:

Les distributeurs Sierra des séries S20 et S70 servent à la vente au détail et en gros de l'essence et du diesel.

Les modèles des distributeurs sont identifiés par le préfixe S20 ou S70 suivi de 7 caractères alpha-numériques.

- Le premier caractère suivant le préfixe indique le nombre de produits livrés par le distributeur, de 1 à 4.
- Le deuxième caractère précise le nombre de tuyaux par distributeur, de 1 à 8.
- Le troisième caractère indique le type de pompe utilisée par le distributeur; un S signifie une pompe autonome et un R une pompe submersible installée à distance.
- Le quatrième caractère précise la puissance fractionnaire nominale en MP de la pompe contenue dans le distributeur.
- Le cinquième caractère sert à indiquer si le distributeur comporte un compensateur de température automatique (CTA) ou non; un "A" indique la présence d'un CTA et un "N" l'absence d'un CTA.
- Le sixième caractère correspond au dispositif d'affichage de la valeur monétaire (comptant ou crédit). Un "0" indique qu'il n'y a pas de dispositif d'affichage de la valeur monétaire et un "1" indique la présence d'un tel dispositif d'affichage.

SUMMARY DESCRIPTION: Continued

- The seventh character denotes a "0" or "1" for no customer preset or having customer preset respectively.

Each dispenser is equipped with one meter per hose. The meter is a model MP-02525 manufactured by Tokyo Tatsuno Ltd.

Dispensers with self-contained pumps use a combined strainer/pump/air eliminator unit made by Tatsuno, model PGS-0253B. Dispensers that are used in conjunction with a remote submersible pump do not contain an air eliminator.

Each single dispenser is equipped with one Sierra Electronic Register. All dual and multiple hose dispensers are equipped with two Sierra Electronic Registers. (S.WA-2153).

These dispensers may be used in conjunction with compatible cashier/ consoles or other compatible equipment.

APPROVAL:

The design, composition, construction and performance of the device type(s) identified herein have been evaluated in accordance with regulations and specifications established under the Weights and Measures Act. Approval is granted accordingly, pursuant to subsection 3(1) of the said Act.

DESCRIPTION SOMMAIRE: Suite

- Le septième caractère est soit un "0" pour indiquer qu'il n'y a pas de dispositif de prédétermination pour le client ou un "1" pour indiquer la présence d'un tel dispositif de prédétermination.

Chaque distributeur est équipé d'un compteur pr boyau. Le compteur de modèle MP-02525 est fabriqué par Tokyo Tatsuno Ltd.

Les distributeurs comportant des pompes autonomes utilisent un ensemble crépine/pompe/éliminateur d'air de modèle PGS-0253B fabriqué par Tatsuno. Ils sont utilisés avec une pompe submersible installée à distance qui ne contient pas d'éliminateur d'air.

Chaque distributeur simple est muni d'un enregistreur électronique Sierra, tandis que tous les distributeurs jumelés ou multiples en ont deux. (S.WA-2153).

Ces distributeurs peuvent être utilisés avec des pupitres de commande compatibles ou avec tous autre matériel compatible.

APPROBATION:

La conception, la composition, la construction et le rendement du(des) type(s) d'appareil(s) identifié(s) ci-dessus est(ont) été évalué(s) conformément au Règlement et aux prescriptions établis en vertu de la Loi sur les poids et mesures. Par conséquent, une approbation est accordée en application du paragraphe 3(1) de ladite loi.

APPROVAL: Continued

The marking, installation, use and manner of use in trade of devices are subject to inspection in accordance with regulations and specifications established under the Weights and Measures Act. Verification of conformity is required in addition to this approval. Requirements relating to marking are set forth in sections 18 to 26 of the Weights and Measures Regulations. Requirements relating to installation, use and manner of use are set forth in Part V and in specifications established pursuant to section 27 of the said Regulations. Inquiries regarding inspection and certification of conformity should be addressed to the local inspection office of Consumer and Corporate Affairs Canada.

APPROBATION: Suite

Le marquage, l'installation, l'utilisation et le mode d'emploi des appareils sont soumis à l'inspection conformément au Règlement et aux prescriptions établis en vertu de la Loi sur les poids et mesures. Outre la présente approbation, une vérification de conformité est requise. Les exigences de marquage sont définies dans les articles allant de 18 à 26 du Règlement sur les poids et mesures. Les exigences relatives à l'installation, à l'utilisation et au mode d'emploi sont définies dans la partie V et dans les prescriptions établies en vertu de l'article 27 dudit règlement. Toute demande de renseignements sur l'inspection et la certification de conformité doit être adressée au bureau d'inspection local de Consommation et Corporations Canada.



 W.R. Virtue

Chief
Legal Metrology Laboratories

Chef
Laboratoires de Métrologie légale

FILE/Dossier: 06953-R96
PROJECT/Projet: AP-VL-87-0052

JUL 20 1988